



Aménagement du centre bourg

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs et de renouvellement des réseaux humides dans le centre bourg nécessitent, tout d'abord, de déterminer les aménagements qui seront à réaliser (voiries, espaces verts, trottoirs...). L'an dernier, la municipalité a démarré une réflexion avec l'aide d'un architecte paysager. Elle a souhaité présenter les grandes lignes du projet aux riverains des rues concernées lors d'une réunion à la Maison du Plâtre, le 4 février. Plus de vingt personnes se sont déplacées pour découvrir les esquisses des plans de la rue de la Sibérie, la place de la Mairie et la rue des Acacias.

Les grandes lignes du projet d'aménagement :

- Rue de la Sibérie : pas de changement majeur
- Place de la Mairie : réaménagement du parvis avec l'intégration de nouveaux espaces végétalisés, la création d'une fontaine (rappel de l'origine supposée du nom du village), la démolition du bâtiment en face de la mairie afin de créer du stationnement et de dégager la vue sur le paysage
- Rue des Acacias : création d'une esplanade et marquage du stationnement

Cet aménagement vise à préserver des zones végétalisées, prendre en compte la giration des bus ou véhicules encombrants et conserver des espaces partagés entre les différents utilisateurs.

Un planning théorique des travaux a aussi été présenté :

- Avril 2022 : création de l'accès pour la Maison d'Assistants Maternels (face à la mairie)
- Juin/juillet 2022 : renouvellement et création des réseaux humides (eau potable, eau pluviale et assainissement)
- Automne 2022 : enfouissement des réseaux secs (électriques, éclairage public, télécommunication)
- 2023 : démolition du bâtiment devant la mairie
- 2023/2024 : travaux sur le bâtiment voirie/école (toiture...)
- 2024/2025 : aménagement des abords, réalisation des voiries

Les discussions ont notamment porté sur :

- La tenue du marché sera toujours possible avec un espace agrandi grâce à la suppression du vieux bâtiment de stockage.
- La délimitation du stationnement : conserver un marquage plutôt que des limites de stationnements avec des bordures hautes ou des potelets, afin de conserver le partage de la voirie entre les piétons et les véhicules.
- Les matériaux utilisés : le projet étant encore au stade d'esquisse, cela n'a pas encore été réfléchi.
- La sécurisation des sorties d'habitation lorsqu'il n'y a pas de trottoir reste à étudier.
- Mise en valeur de la façade de la mairie : le conseil municipal précédent avait voté l'extinction des lumières intégrées dans le sol de l'esplanade, jugées énergivores. Cet éclairage pourrait être revu si le projet de parc lumière au château aboutit.



✦ Accueil périscolaire : modifications des horaires

Modification des horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire

A la suite de la demande de plusieurs familles, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la modification des horaires de l'accueil périscolaire.

Depuis le 1^{er} février, le service accueille les enfants à partir de 7h15 au lieu de 7h30.

Ce changement a nécessité une réorganisation de l'emploi du temps des salariés et apporte une véritable amélioration du service en direction des familles.



Les horaires du service :

Matin : 7h15 à 8h20

Midi :

Accueil avant repas :
11h30 à 12h00

Accueil après-repas :
12h45 à 13h20

Accueil avec repas :
11h30 à 13h20

Soir : 16h30 à 18h30

Impact du Covid-19 sur le fonctionnement des services périscolaires



Depuis la crise sanitaire, le fonctionnement des services (accueil périscolaire et cantine) est particulièrement affecté. La gestion de cette situation nécessite des efforts de tous. Le personnel fait preuve d'une grande coopération pour s'adapter chaque jour en fonction du nombre d'enfants présents (adaptations pour la préparation des repas et variation du besoin en personnel encadrant).

Les élus viennent parfois renforcer les équipes en cas d'absence du personnel.

Cette solidarité permet d'assurer la continuité du service.

Les élus saluent le professionnalisme, la grande adaptabilité et l'engagement des salariés qui contribuent au bon fonctionnement des services périscolaires. Qu'ils en soient remerciés !



Deux rendez-vous électoraux en 2022

Elections présidentielles

Le président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure cinq ans et est renouvelable une fois. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés : ensemble des bulletins de vote déposés dans l'urne, déduction faite des votes blancs (absence de bulletin de vote ou bulletin de vote sans indication) et des votes nuls (bulletins de vote déchirés ou annotés).

Si aucun candidat n'est élu lors du premier tour, les deux qui sont arrivés en tête sont autorisés à se présenter au second tour, qui a lieu deux semaines après.

Les élections présidentielles auront lieu les **dimanches 10 et 24 avril 2022 à la mairie.**



Elections législatives

Les élections législatives servent à élire les députés qui vont siéger à l'Assemblée Nationale. Ils sont élus au suffrage universel direct. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à deux tours. Les 577 députés de l'Assemblée Nationale sont élus pour cinq ans (sauf dissolution de l'Assemblée Nationale). Il y a un député par circonscription, formée par plusieurs cantons d'un département. A Fontanès, nous voterons le député de la troisième circonscription de la Loire qui en compte six.

Les prochaines élections législatives auront lieu les **12 et 19 juin 2022 à la mairie.**

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Pour les prochaines élections présidentielles des 10 et 24 avril, vous pouvez le faire en ligne (service-public.fr) jusqu'au 2 mars en joignant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois numérisés, ou en mairie jusqu'au 4 mars sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription, téléchargeable sur service-public.fr ou complété sur place.

Pour les élections législatives, l'inscription peut se faire jusqu'au 4 mai en ligne ou jusqu'au 6 mai en mairie.

Si vous avez 18 ans et que vous avez effectué les démarches de recensement à l'âge de 16 ans à la mairie de Fontanès, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales de la commune.

Procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration, en cas d'absence les jours d'élections, a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Il est désormais possible de donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour les élections présidentielles et législatives de 2022, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

Pour faire votre procuration, vous devez vous rendre à la gendarmerie avec une pièce d'identité et renseigner le numéro national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire). Vous pouvez aussi faire cette demande en ligne sur service-public.fr. Elle sera ensuite retrouvée lors de votre passage à la gendarmerie pour finaliser votre demande, grâce au numéro d'identification qui vous aura été transmis par mail.





Bâtiment de stockage pour les associations

Les travaux du bâtiment du Rio, débutés en novembre 2021, ont été ralentis par l'hiver rigoureux et l'invité indésirable : le Covid-19. Le terrassement a aussi eu son lot de surprises avec la découverte de réseaux mal cartographiés.

Où en est-il aujourd'hui ? Le terrassement des extérieurs, le remblaiement et les aménagements des abords sont en cours, le renouvellement des réseaux (eau pluviale, eaux usées, eau potable, électricité) est terminé ainsi que la maçonnerie et la charpente.

La pose des panneaux photovoltaïques est prévue entre avril et juin. Le SIEL est le financeur et l'exploitant de cet équipement qui, dès l'été 2022, produira de l'électricité verte.

Les anciens WC et vestiaires seront transformés en deux espaces : de nouveaux WC et une pièce pour le stockage de petits matériels des associations. De nouvelles ouvertures seront créées, la plomberie, la menuiserie intérieure, l'électricité et le carrelage seront refaits.

Le chantier se terminera par des plantations de végétaux et l'aménagement des abords.



Si tout va bien, dès fin juin, nous devrions retrouver une zone de loisirs fonctionnelle et agréable. Pendant les travaux, l'accès aux différents terrains de sport reste ouvert au public. Il est rappelé qu'il est interdit de franchir les barrières qui délimitent le chantier.



Plan de relance de SEM pour le bâtiment du Rio :

La première proposition du conseil municipal de demande de financement dans le cadre du plan de relance auprès de SEM ne répondant pas exactement aux critères d'éligibilité, cette dernière a été refusée. Une nouvelle demande portant uniquement sur le bâtiment du Rio est à l'instruction, pour un montant maximum de subvention de SEM de 69 998 €.



✉ Plan adressage

La pose des panneaux de noms de voies dans les hameaux et voies nouvelles dans le bourg est terminée. Les habitants concernés se sont vus remettre en mains propres un courrier d'explication accompagné d'un numéro destiné à leur habitation, qu'ils devront fixer à l'entrée de leur propriété.



Deux permanences se tiendront en mairie pour les personnes qui souhaitent avoir des informations sur les démarches à effectuer :

- Vendredi 18 février de 18h à 20h
- Samedi 19 février de 8h à 11h

🏛 Offre d'emploi : agent technique ménage

Avec le départ à la retraite de Thérèse Vial, à l'automne 2022, un agent technique sera recruté pour le ménage, notamment des bâtiments mairie et école.

Actuellement, les missions confiées à Thérèse concernent le ménage à l'école, au dojo, à la bibliothèque et à la mairie ainsi que l'encadrement des enfants à l'accueil périscolaire.

Si vous êtes intéressé(e) et que vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez le secrétariat de mairie au 04 77 20 87 08.



Grand prix cycliste de Saint-Etienne



Cette année, la course cycliste organisée par l'ECSEL (Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire) passera sur la commune de Fontanès le **samedi 26 mars 2022**. Le parcours emprunte la RM6, arrivant de Saint-Christo-en-Jarez, puis la RM3, jusqu'au Pilon, avant de repartir vers Saint-Héand par la RM54.

La circulation sera perturbée entre **12h et 16h30** environ, et ne sera autorisée que dans le sens de la course. Des signaleurs bénévoles seront postés aux différents carrefours recoupant le parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs. Respectons les instructions qui seront données le cas échéant. A ce titre, l'équipe des signaleurs recrute des bénévoles pour gérer la circulation de cet après-midi sportif. Pour cela, contacter le référent sur la commune : Sébastien Kieffer, au 06 03 91 30 29.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

	Hors vacances scolaires		Vacances scolaires	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h		9h à 12h	
Mardi		15h à 18h30		14h à 17h
Mercredi	9h à 12h			
Jeudi		15h à 18h30		14h à 17h
Vendredi		15h à 17h		
Samedi	9h à 11h lendemain conseil municipal			



Du côté des associations

Les p'tites comptines

L'association « Les p'tites comptines » ayant pour objet la gestion de la future Maison d'Assistants Maternels (MAM) a été officiellement créée et déclarée en préfecture.

Les travaux d'aménagement du local sont en cours et la MAM devrait ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2022.



Afin d'équiper au mieux ce lieu, nous lançons un appel au don pour le matériel suivant :

- Lits à barreaux
- Turbulettes, draps
- Jeux d'extérieur et d'intérieur adaptés aux 0-3 ans
- Chaises hautes
- Vaisselle plastique
- Electro-ménager

Nous ne pouvons accepter que du matériel en bon état, et répondant aux normes européennes, donc portant le logo .

Pour nous contacter : mamdefontanes@gmail.com

APE

Quelques dates à retenir :

- Carnaval le 4 mars
- Thé dansant le 3 avril
- Chocolats de Pâques avant les vacances d'avril

MJC

Bibliothèque - Le Coin des Histoires en vacances !

Mercredi 23 février à 15h, Sabine attend les petits lecteurs de 3 à 6 ans à la bibliothèque, pour une après-midi d'animation autour des émotions !

Inscription obligatoire auprès de Sabine au 06 64 80 64 20 ou bibliothequefontanes@gmail.com.

Pour rappel, le Coin des Histoires c'est aussi tous les premiers dimanches du mois, de 10h30 à 11h, et c'est sans inscription !

Soirée Dansante

La MJC fait son carnaval et vous donne rendez-vous à la Maison du Plâtre le 12 mars 2022 à 20h pour une soirée dansante déguisée.

La soirée débutera par un apéritif offert, suivi d'une carbonnade flamande préparée par P'tilou et Marinette (Marie les épices, La Gimond), fromage et dessert. La « sono MIX night » (Mickaël Grèzes) animera nos retrouvailles.

Les enfants seront également les bienvenus, parés de leurs plus beaux costumes. Ils dégusteront des lasagnes suivies d'une glace provenant de l'exploitation de Mathilde Inglot (Grammond).

Vous trouverez en pièce jointe le coupon réponse à remplir, et à déposer dans la boîte aux lettres de la MJC (rue du Plâtre), celui-ci doit être accompagné du règlement par chèque.

Alors on danse ?



Koz Kafé

« Un jardinier prudent n'attend pas la saison des récoltes pour faire ses semailles. »

Citation de Victor Cherbuliez ; Le grand œuvre (1867)

Mars arrive à grand pas, le printemps aussi, et comme le dit si bien M. Cherbuliez, il est temps de penser au semis. Nous avons eu l'idée de vous réunir autour d'un café, afin d'échanger des graines, à planter en début de printemps. Munissez-vous de vos plus belles graines ! Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 6 mars à 10h lors du Koz Kafé, à la Maison du Plâtre.

Avec cette rencontre conviviale, chaque jardinier pourra expérimenter, dans son jardin, de nouvelles variétés de légumes, fruits, fleurs et autres plants. Cette rencontre entre villageois est juste un échange. Il n'y a pas d'argent en jeu, on s'échange des graines contre d'autres graines ou des plants contre d'autres plants.

Plus nous serons nombreux, plus ce troc de graine sera convivial et plein d'avenir, n'hésitez pas à en parler autour de vous !



Koz Kafé

Café associatif de la MJC de Fontanès

Assemblée Générale

Les conditions sanitaires nous permettant de nouveau les rassemblements, les membres du bureau de la MJC sont heureux de vous inviter à son assemblée générale.

Celle-ci se tiendra le mercredi 30 mars à 20h30, à la Maison du Plâtre, nous vous y attendons nombreux !

Chasse aux œufs

Les membres du bureau et du conseil d'administration prévoient de proposer à tous les enfants de Fontanès la traditionnelle chasse aux œufs dans le village.

Celle-ci aura lieu durant les vacances de printemps (le jour restant à définir). Les préparatifs sont en cours et nous reviendrons vers vous pour plus d'informations.



AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Février			
Mercredi 23 février	Coin des Histoires	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 26 février	Cinéma	MJC	Le Foyer
Mars			
Vendredi 4 mars	Carnaval	APE	Rio
Samedi 5 mars	Banquet du chevreuil	ACCA	Maison du Plâtre
Dimanche 6 mars	Koz Kafé	MJC	Maison du Plâtre
Dimanche 6 mars	Coin des Histoires	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 12 mars	Soirée dansante	MJC	Maison du Plâtre
Samedi 12 mars	Cinéma	MJC	Le Foyer
Vendredi 18 mars	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 26 mars	Grand Prix cycliste de Saint-Etienne	ECSEL	depuis Saint-Christo vers Saint-Héand
Mercredi 30 mars	Assemblée générale	MJC	Maison du Plâtre
Avril			
Dimanche 3 avril	Thé dansant	APE	Maison du Plâtre
Dimanche 3 avril	Coin des Histoires	Bibliothèque	Bibliothèque
Vendredi 8 avril	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 9 avril	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 10 avril	Koz Kafé	MJC	Maison du Plâtre
Dimanche 10 avril	Elections présidentielles	Municipalité	Mairie
Samedi 23 avril	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 24 avril	Elections présidentielles	Municipalité	Mairie
Mai			
Dimanche 1 ^{er} mai	Marche des crêts	Inter associations	A définir
Dimanche 1 ^{er} mai	Vente de muguet	LARJ - MJC	A définir

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

